

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 29 (1944)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50, Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

RAIFFEISEN, la raison sociale caractéristique

Au cours des 80 dernières années, le mouvement coopératif d'épargne et de crédit institué par Raiffeisen s'est répandu dans le monde entier. On évalue aujourd'hui à plus de 100.000 le nombre des coopératives de crédit administrées selon la formule de Raiffeisen. C'est le groupe de coopératives le plus important de l'univers. Partout où les populations rurales recourent à la coopération pour améliorer leurs conditions de crédit elles s'inspirent des lignes directrices tracées par le grand philanthrope. En langues différentes, des millions de paysans prononcent aujourd'hui avec vénération le nom de Raiffeisen. Renfermant en lui tout ce que l'association coopérative implique de valeur non seulement économique, mais encore sociale, morale et spirituelle, le nom de Raiffeisen a été adopté par tous les peuples. Certes, pour des raisons particulières, le mouvement coopératif de crédit a pris dans les différents pays des dénominations parfois différentes mais nombreux sont ceux qui tiennent à y ajouter le nom de Raiffeisen, qui a la valeur d'un programme, celui de l'effort personnel, de l'amour du prochain, de l'aide mutuelle. C'est le cas par exemple chez nous, spécialement en Suisse romande, où l'on parle de préférence de la « Caisse Raiffeisen » plutôt que la « Caisse de crédit mutuel », sa dénomination officielle. Et nous avons toujours eu un plaisir particulier à entendre nos paysans romands parler de leur « Caisse Raiffeisen » ou plus simplement même encore de leur « Raiffeisen », mot qui a pour eux une signification profonde.

L'Allemagne, le pays d'origine du coopératisme de crédit, a connu au cours des années plusieurs « réformateurs » qui,

reprenant l'idée de Raiffeisen de l'effort personnel et de l'entraide, cherchèrent à adapter les coopératives locales à des besoins particuliers ou à des conceptions nouvelles. Ce fut le cas, en particulier, du conseiller Haas, qui, au cours des années 1800 à 1900, connut dans son pays une certaine popularité et parvint même à un moment donné à éclipser Raiffeisen en plaçant les Caisses rurales sur le pur terrain économique en leur enlevant le caractère social et spirituel que Raiffeisen réclamait absolument d'elles. D'autres personnes prétendirent également instituer des systèmes perfectionnés de crédit rural auxquels ils donnèrent leur nom.

Tout cela provoqua à la longue un certain brouillamini, des luttes d'opinion et des divisions préjudicieuses au mouvement coopératif de crédit allemand. En 1933, lors de la prise du pouvoir par le régime national-socialiste, ce mouvement subit une synchronisation radicale. Les différents noms de personnes qui figuraient dans la firme sociale de maintes Caisses ou Fédérations de Caisses rurales disparurent tous sauf un : celui de Fréd. Guillaume Raiffeisen. Non pas que le régime témoignait une prédilection particulière pour le grand philanthrope et pour ses idées. Les principes fondamentaux de la Caisse Raiffeisen qui visent à mettre en valeur l'initiative privée, à démocratiser et christianiser l'épargne et le crédit et à rendre les populations rurales indépendantes vont naturellement à l'encontre des idées du socialisme national et de l'Etat totalitaire. Néanmoins, on ne toucha pas au nom de Raiffeisen parce que ce nom était pour la population rurale allemande synonyme de : sécurité, solidarité, aide mutuelle. Au lieu de dissoudre les coopératives Raiffeisen, com-

me on l'avait fait des coopératives de consommation, on les protégea même dans une certaine mesure. C'est ainsi que la vaste association qui groupe plus de 50.000 coopératives rurales diverses adopta comme raison sociale: « *Reichsverband der landw. Genossenschaften Raiffeisen e. V.* » — que l'on peut traduire par « Fédération nationale des coopératives agricoles allemandes — système Raiffeisen ». Tout porte à croire que cette dénomination s'est avérée heureuse, car on s'attache aujourd'hui à introduire également le nom de Raiffeisen dans la raison sociale des coopératives rurales comme caractéristique de leur tendance et de leur activité.

Il ne fait pas de doute que les coopératives rurales de crédit manifestent par-là leur intention de se maintenir au delà de la guerre en résistant efficacement à l'intention fondamentale du national-socialisme de supprimer toutes les coopératives. C'est ainsi que le congrès du 22 juin 1943 des directeurs des Fédérations régionales du Reich a voté une résolution invitant expressément toutes les Fédérations régionales et les Coopératives agricoles locales, cela tout spécialement dans le secteur des coopératives agricoles de crédit, à faire figurer le nom de Raiffeisen dans leur firme sociale. Avec le temps on ne devrait plus avoir ainsi que des « Caisses Raiffeisen », des « Centrales Raiffeisen », des « Unions Raiffeisen », et la dénomination de mouvement Raiffeisen embrassera toute la coopération rurale. Ce mot de Raiffeisen dans la firme sociale aura ainsi la valeur d'un programme et d'un but non seulement pour les coopérateurs et la population rurale intéressée, mais pour le peuple tout entier. Nombreuses sont déjà les coopératives agricoles qui ont modifié leur raison sociale dans ce sens ou qui s'apprêtent à le faire.

Il est certain que, par cette proclama-

tion, les coopératives agricoles allemandes ne tiennent pas seulement à rendre hommage à la mémoire de l'un des plus grands bienfaiteurs des classes rurales que l'histoire ait connu, mais surtout à manifester leur volonté de remettre en honneur les principes éprouvés du père Raiffeisen, de les faire revivre là où ils ont été peut-être partiellement négligés ou abandonnés et de restaurer ainsi un mouvement coopératif sain et fort, capable de collaborer après la guerre au progrès de l'économie rurale.

On constate aussi avec intérêt que même les novateurs les plus extrémistes dans le domaine de la coopération rurale reviennent ainsi toujours, tôt ou tard, aux principes fondamentaux énoncés par Raiffeisen. Ces principes éprouvés resteront d'absolue actualité tant qu'un peuple ne reniera pas complètement les préceptes de la doctrine chrétienne.

Dernièrement a paru dans un organe de la coopération agricole allemande un intéressant article sur cette question qui se terminait par cette conclusion caractéristique :

« Nous n'avons qu'une mission à remplir : Servir la paysannerie et la population des campagnes en lui procurant les forces vitales qui émanent de la coopération et de la gérance économique propre, démocratique et respectable. Et ce programme se résume admirablement en un seul mot : Raiffeisen. »

Cette évolution dans le pays d'origine du raiffeisenisme mérite certainement d'être méditée chez nous également.

On ne peut que déplorer que la législation suisse ne nous permette pas facilement de faire figurer le nom de Raiffeisen dans la raison sociale de nos coopératives agricoles de crédit. L'art. 950 al. 2 du Code fédéral des obligations n'exclut, il est vrai, pas expressément cette possibilité, mais exige alors dans ce cas que soit spécialement désignée, dans la dénomination même, la forme juridique de la société. De ce fait on ne pourrait pas faire inscrire au registre du commerce simplement « Caisse Raiffeisen de Riantmont » mais « Caisse Raiffeisen de Riantmont, société coopérative », ou « Société coopérative de crédit Raiffeisen de Riantmont ». Alors que les sociétés anonymes sont autorisées à faire figurer dans leur forme sociale l'abréviation S. A. les coopératives sont tenues par contre de faire figurer leur désignation intégrale. Ne pourrait-on pas, comme pour les sociétés anonymes, adopter aussi pour les

coopératives une abréviation officielle appropriée, par exemple « S. c. ». L'introduction de la désignation « Raiffeisen » dans la raison sociale de nos Caisses nous a été de tout temps sympathique. Nous savons qu'elle serait également approuvée par l'ensemble des Caisses. On se souvient avec quelle ardeur plusieurs délégués avaient demandé, lors de la revision des statuts de l'Union de 1921, qu'il soit ajouté à la dénomination officielle d'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, l'adjonction « Système Raiffeisen ».

S'il n'est pas encore possible, pour des raisons juridiques, d'adopter aussi chez nous la raison sociale caractéristique et simple de « Caisse Raiffeisen », nos Caisses suisses sont et resteront toujours de typiques organisations « Raiffeisen », cela en respectant toujours scrupuleusement les principes fondamentaux énoncés par Raiffeisen et par Traber et en déployant constamment leur activité dans l'esprit altruiste des promoteurs du mouvement.

AUX SOURCES de la morale bourgeoise

A la fin du XVIIIe siècle, un événement plus important que les guerres de la Révolution et de l'Empire commence à se passer en Europe : les différentes couches sociales vont tour à tour accepter, faire leur, la *philosophie de la vie de la classe de l'argent*. La morale d'une classe va devenir la *Morale*. Et dans cette morale, nous baignons encore jusqu'au cou. Il importe de connaître cette morale des temps nouveaux, la philosophie de la vie de la classe de l'argent.

C'est une tâche peu aisée, parce que 99 % des hommes de cette classe se sont certainement contentés de vivre leur philosophie, sans pouvoir même se l'exprimer à eux-mêmes.

Heureusement que cette morale bourgeoise est codifiée quelque part. Le grand économiste allemand Sombart, dans ses livres, nous en signale le document le plus typique : les mémoires de Franklin. Nous omettons, à dessein, le livre de raison d'Alberté, marchand florentin et celui de Daniel de Foë, l'auteur de Robinson.

Franklin, l'inventeur du paratonnerre et aussi de cette formule : « Le Temps, c'est de l'Argent », de même que Alberté et de Foë enseignent avec une gravité solennelle les recettes pour bien vivre : « But suprême de la vie : gagner et après avoir gagné, mettre de côté ». Le

même cri de guerre retentit à chaque page : « Economie ! Economie ! Rappelez-vous bien ceci : Que vos dépenses ne dépassent jamais vos recettes. Les Seigneurs, eux, dépensent plus qu'ils ne possèdent, ce sont des fous ! Vous, dépensez toujours moins que vous ne possédez et vous êtes des sages ! »

Vraiment Franklin possède la mystique de l'économie...

Pour permettre à ses disciples de parvenir aux sommets de cette mystique, il leur prescrit, dans ses ouvrages, la pratique d'une vraie discipline intérieure qui repose sur l'exercice constant de treize vertus. Le mot *vertu* est de Franklin. Les avis qu'il donne à l'apprenti négociant, ressemblent fort à un prêche moral. Enumérons rapidement ces vertus :

1. Ne mange pas jusqu'à l'obstruction, ne bois pas jusqu'à t'enivrer.
2. Evite toute conversation inutile.
3. Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.
4. Fais ce que tu as promis.
5. Evite toute prodigalité.
6. Ne perds pas ton temps.
7. N'aie jamais recours à un mensonge nuisible.
8. Ne porte pas préjudice aux autres en te montrant injuste.
9. Evite les extrêmes. Ne prends pas trop à cœur les offenses, car elles ne sont jamais ce qu'elles paraissent au premier abord.
10. Sois propre.
11. Ne te laisse pas trop influencer par des malheurs courants (économise jusqu'au chagrin).
12. Ne t'amuse jamais jusqu'à l'épuisement, jusqu'à troubler ta propre paix morale ou à nuire à ta réputation.
13. Imite le Christ et Socrate.

Il est facile de se rendre compte que ces treize vertus tendent à un double résultat qu'on pourrait appeler « résultat économique » : Epargner ses forces et appliquer aux affaires toutes les forces mises de côté.

Dans les rapports avec le prochain, nos moralistes nous donnent deux conseils : Observer fidèlement la loyauté commerciale et mener une vie correcte. Mais pourquoi être loyal ? parce que l'expérience enseigne que la déloyauté en affaires fait perdre plus d'argent que la loyauté. Une vie correcte : pourquoi ? parce que c'est avantageux pour le bon renom de la maison et la marche des affaires.

Ne vous montrez pas dans une société peu convenable, ne faites pas d'écart, ne soyez pas bouffon, ni buveur, ni joueur, ni coureur de plaisir. Habillez-vous modestement, ne vous montrez jamais là où on se livre à de basses distractions. Cette vie correcte s'appelle honnêteté, voilà ce qui s'appelle une « morale de classe » et c'est celle de la nouvelle classe dirigeante, la classe de l'argent.

Mais cet idéal d'honnêteté mondaine ne suffit pas à l'homme.

Nul ne peut servir deux maîtres. Entre les deux maîtres, le bourgeois du XVIIIe siècle finissant et beaucoup de bourgeois du XXe siècle ont choisi : ils servent l'argent.

Prendre sa part, la bonne, la meilleure à la prospérité, mais la prendre correctement, honnêtement, voilà l'idéal de la vie de la nouvelle classe dirigeante.

« Qu'avons-nous besoin, s'écrie Neker, des ressorts vieillissés des principes religieux ? La morale suffit. » La morale, c'est-à-dire celle qui est condensée dans les conseils de Franklin ! Mais l'honnête homme n'a-t-il vraiment plus besoin de religion ? Le christianisme, c'est son honneur, n'a pas craint de dire son fait à cette morale envahissante. Que chacun de nous prenne garde qu'en nous scandalisant de certaines préoccupations financières trop accentuées, nous ne trahissions l'importance que nous-mêmes accordons à l'argent. N'oublions jamais qu'il peut y avoir en chacun de nous un Judas qui suppute le prix des parfums répandus sur les pieds du Christ.

V. R.

A propos du prix des terres

A maintes occasions, nous nous sommes déjà élevés contre la tendance actuelle à surestimer la valeur des terres.

Un article paru récemment dans le « Valais agricole » et émanant de la plume autorisée de M. Henry Wuilloud, ing. agronome, propriétaire-vigneron, nous fournit l'occasion de revenir sur cette question.

Les dirigeants des Caisses Raiffeisen connaissent les conséquences de cette pratique funeste. Combien de débiteurs traînent des années durant, comme un boulet, une dette contractée pour l'achat de terres à un prix qui n'a plus rien à voir avec la raison et le simple bon sens. Les conjonctures actuelles avec leur semblant de prospérité constituent certainement un nouveau danger dans ce domaine.

Les pertinentes considérations de M. Wuilloud ne s'appliquent pas uniquement au vignoble ; elles ne valent également pas que pour le Valais. C'est pourquoi nous considérons nous aussi utile d'adresser un avertissement à ce sujet. Nous ne saurions mieux le faire qu'en reproduisant l'article expressif de M. Wuilloud :

« Ces jours derniers, il s'est vendu aux enchères à Sion des vignes qui ont atteint des prix qui dépassent largement ceux qu'on avait vu pratiquer lors de l'autre guerre et qui étaient déjà plus qu'exagérés. En effet, on a été jusqu'à payer 38 fr. la toise locale de 3,80 m², soit exactement 10 fr. le m².

» Si chacun est bien libre de faire ce qu'il veut de son argent, et même de le jeter au Rhône, dans le cas particulier la question dépasse cependant le cadre étroit de l'individu et intéresse, par ses répercussions possibles, la généralité.

» Nous tenons à dire que des prix pareils sont malsains et dangereux à tous égards. Comment voulez-vous que l'on puisse faire valoir, avec quelque chance de succès, les réclamations des agriculteurs contre les exagérations du fisc dans la taxation de leurs propriétés quand eux-mêmes donnent la preuve d'un pareil manque d'équilibre dans l'estimation de la valeur des terres. Allez dire que les taxes cadastrales sont trop élevées quand elles se voient quintuplées, si ce n'est décuplées dans l'achat de la moindre parcelle de terre. Et alors parce que quelques-uns ne savent pas que faire de leur argent ou ne savent pas calculer, il faut que toute la généralité en subisse les conséquences.

» Le cas est pire encore lorsque l'acheteur doit emprunter jusqu'au dernier centime pour payer des achats inconsidérés. Nonante fois sur cent c'est la ruine à brève échéance et dans tous les cas la gêne à perpétuité. Les exemples qui datent de l'ancienne guerre ne sont pas rares et on ne les a pas oubliés. Ils seront heureusement moins nombreux cette fois-ci parce qu'il y a beaucoup moins de terres mises en vente. Mais il y en a déjà suffisamment pour que nous soyons autorisés à crier gare dès maintenant. Désendetter l'agriculture n'a du sens que si l'agriculteur ne se met pas lui-même volontairement dans les dettes. Autrement, le mieux de tout est de le laisser tout simplement sombrer sans aucune pitié.

» On objectera que, par suite des conjonctures, il y a des agriculteurs qui ont de l'argent disponible et qu'ils veulent en tirer parti. Il est évident que la manière d'agir du fisc avec tous les avoirs en banque ne rend plus l'épargne sous cette forme-là bien attrayante. A force de vouloir trop avoir, le fisc n'aura bientôt plus rien du tout. Mais le paysan ne doit pas oublier que la meilleure cause d'épargne c'est pour lui la terre qu'il possède, et c'est en améliorant celle-ci qu'il placera le plus avantageusement ses capitaux. *Mieux vaut un petit terrain bien cultivé qu'une infinité de parcelles travaillées au petit bonheur.*

» Quand on voit avec quel peu de confort vivent beaucoup de paysans, même aisés, on ne peut s'empêcher de penser que bien de l'argent qui s'en va pour des achats in-

considérés de nouvelles terres serait bien mieux employé en des aménagements des locaux d'habitation, pour y vivre une vie non seulement plus agréable, mais aussi plus hygiénique. »

Vers un alignement des monnaies ?

C'est avec joie que nous avons enregistré la déclaration d'un grand financier que nous avons eu l'honneur et le plaisir de rencontrer naguère. Après avoir affirmé que notre monnaie est absolument saine, il a ajouté ces graves paroles : « Il faut qu'on sache en Suisse que lorsque les nations auront réalisé la paix, la Suisse se verra dans la nécessité morale d'accepter l'alignement, et ne pourra pas se dresser comme un obstacle sur le chemin de la stabilisation monétaire. »

Cette nouvelle financière ne peut surprendre que les profanes, mais elle est de nature à émouvoir « le monde » auquel elle s'adresse.

Quel pays prendra l'initiative de la stabilisation qui doit être générale ou ne pas être ?

Si du moins l'un ou l'autre pays ne modifiait pas systématiquement le cours de sa monnaie, car ce sont évidemment les pays qui détiennent la clé de tout le système monétaire mondial qui décideront en dernière analyse cet alignement. D'autres nations refuseront de causer « monnaie ». « La monnaie, diront-elles, » n'est pas le seul élément à considérer. » Il faut tenir compte, avant de stabiliser et pour la détermination du taux, » de tous les éléments économiques. » D'autre part les mouvements d'or sont » présentement trop insignifiants pour » permettre la stabilisation souhaitée ; » car stabilisation des monnaies veut » dire stabilisation des encaisses or. » Puis il y aura le grand problème des dettes de guerre à résoudre. On ne manquera pas de répondre, comme dernière objection : « Stabilisez d'abord les forces économiques, vous stabiliserez ensuite les monnaies. »

Enfin d'autres pays envisageront avec plus de faveur l'alignement général des monnaies. Le terme est nouveau, l'idée est ancienne. Aux adversaires de la dévaluation qui s'effraient d'une amputation de 25 à 30 % de notre franc actuel, on fait remarquer qu'un « alignement » peut exiger une correction de 10 à 15 % de notre monnaie, mais que cette petite amputation, car c'en est une néanmoins, serait rapidement compensée par l'annonce et la réalisation d'une entente internationale suffisamment large pour conjurer la guerre néfaste entre le dol-

lar, la livre et le franc.

L'idée chaque jour fait du chemin ; elle est même acceptée par beaucoup de monde. Maintes fois aussi cette idée d'alignement, de création d'une monnaie internationale apparaît dans les bulletins d'information financière. Ce sera, selon nous, le grand fait international de l'après-guerre.

Jouer aux prophètes est métier difficile. Nous n'essayerons pas d'imiter ce petit prophète qui annonçait, en 1941, que la guerre-éclair sur le front de l'Est ne durerait que quelques semaines. La réserve s'impose dans une matière dominée par des nationalismes exacerbés bien qu'affaiblis par le nouveau cataclysmes. Les peuples, au nom de leur intérêt strictement national vivent des heures tellement difficiles, qu'il faut toujours douter qu'ils osent faire le geste libérateur.

Car la stabilisation de la monnaie, ou même un simple alignement est essentiellement une question de collaboration entre plusieurs nations. Bien que souhaitable sous bien des rapports, même un simple alignement est chose fort délicate et complexe. Mais c'est aussi une telle nécessité qu'il faut espérer quand même en la raison humaine et en la sagesse des nations assagies par le fléau de la guerre. Demandons que le Tout-Puissant fasse briller une grande lueur d'espoir sur notre monde plongé dans les ombres de la mort et nous permettre de saluer la défaite, après tant de ruines, des égoïsmes économiques des Nations.

V. R.

Au service du client

Entre les deux guerres, où la concurrence dans tous les domaines se faisait énormément sentir, une quantité de grandes firmes avaient adopté et aussi pratiqué le « slogan » « Dienst am Kunden » ou en d'autres termes « Au service du client ».

A cet effet les grands magasins avaient organisé un service de livraison à domicile, où au désir du client on lui livrait chaque achat, si petit soit-il, (un parapluie, une brosse à dents, etc.), sans frais supplémentaires, à domicile. Le boulanger, le boucher cherchaient aussi par ce procédé à attirer la clientèle.

Il va de soi que ce service à domicile grevait sensiblement les frais généraux et que seuls les maisons jouissant d'une forte capacité financière pouvaient se payer ce luxe.

Qu'en est-il chez nous à ce sujet ? Sommes-nous ou n'étions-nous en son temps pas un peu en retard en l'occurrence ? Nos caissiers, grâce à leur avantage de connaître toute leur clientèle personnellement, se sont-ils toujours efforcés de rendre service à leurs clients en cherchant à leur éviter des démarches ou des déplacements, non

inutiles ou indispensables, mais leur occasionnant des pertes de temps ? Poser la question, n'est pas la résoudre. Aussi permettez-nous d'exposer quelques cas, où le caissier, sans aucun grèvement des frais généraux, pourrait emboîter le pas du service à domicile, pratiqué en son temps par certains commerçants.

Tout d'abord nous constatons, avec une grande satisfaction, que nos caissiers, en général, ne connaissent pas d'heure de guichet. Le client, à sa convenance, peut aller trouver son caissier à toute heure, semaine et dimanche, et sera toujours bien reçu. Il ne trouvera jamais la porte fermée, si naturellement le caissier n'est pas absent. Grand privilège pour nos clients, qui ont la faculté d'aller régler leurs affaires financières sans être obligés de faire toilette et sans être tenus à observer les heures de guichet. Toutefois cela ne suffit pas, car on pourrait rendre d'autres services sous une autre forme. A ce sujet quelques exemples, pratiqués avec de bons résultats par l'auteur de ces lignes :

Un client, possédant un avoir en carnet d'épargne, désire prélever une certaine somme pour se rendre à une enchère publique, où il a l'intention de faire l'achat d'un objet quelconque (herse, charrue, etc.), si cette acquisition est avantageuse. Dans ce cas nous lui avançons la somme nécessaire sans l'enlever de son carnet. Nous nous contentons d'une quittance provisoire. Le soir, après son retour, le client fait enlever de son carnet la somme qu'il a déboursée, ou il nous remet la somme complète s'il n'a pas eu l'occasion de l'employer. La quittance provisoire est rendue au client et le carnet reste inchangé.

Un autre désire se rendre à une foire de bétail pour l'achat d'une bête quelconque. Il lui faudrait une certaine somme, 1000 à 2000 fr. Si nous avons cette somme en caisse, nous la lui avançons comme dans le cas précédent. Si nous ne disposons pas de la somme désirée nous lui remettons le carnet de chèques sur la caisse, que tout caissier possède, avec les instructions nécessaires pour l'établissement du chèque et une déclaration que celui-ci, établi par l'intéressé, sera honoré par nous jusqu'à une somme déterminée et naturellement correspondant à l'avoir en caisse d'épargne du client. Si l'achat a eu lieu, les écritures se passent et s'il n'a pas eu lieu, le carnet reste inchangé.

Un troisième désire prélever une somme dépassant l'avoir en caisse, ce qui arrive assez fréquemment. Pour ne pas occasionner deux déplacements au client, nous lui faisons adresser la somme directement à son adresse par l'Union sans aucun frais pour lui. La quittance nous sera donnée à la prochaine occasion.

Voilà quelques exemples qui contribuent singulièrement à rendre nos Caisses locales populaires et remplacent avantageusement toute autre réclame plus ou moins onéreuse, sans aucun frais pour elles. M. P.

La responsabilité, voilà la force majestueuse donnée à tous ceux qui vivent dans un petit Etat.

Ch.-H. Barbier.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* *Le marché de l'argent* n'a pas subi de modifications notables au cours du dernier mois. On peut toujours s'en tenir en ce qui concerne les taux créanciers à l'échelle préconisée de 3 % aux obligations, 2 ½ % à l'épargne, et 1 à 1 ½ % au compte courant à vue.

* *La revision des sociétés coopératives de tout genre fait des progrès.* La VOLG, c'est-à-dire l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale, à Winterthur, l'une des Fédérations agricoles les mieux organisées et les plus puissantes du pays, attache une importance toujours plus grande à la revision des 330 coopératives locales qui lui sont affiliées. C'est ainsi qu'elle a procédé en 1943 à 417 revisions, soit 315 revisions ordinaires, 20 revisions extraordinaires, et 82 revisions partielles intermédiaires. Son office de revision a collaboré outre cela à la clôture de 94 comptes annuels et ses reviseurs ont présidé dans 10 cas aux opérations de transfert de gestion. — Un point faible de l'organisation coopérative agricole en Suisse a toujours été jusqu'ici son éparpillement. Or, l'histoire et la pratique enseignent que la coopération agricole n'est vraiment féconde qu'exercée dans le cadre d'une organisation générale qui, comme c'est le cas à la VOLG, contrôle l'organisation et l'activité de chaque société locale et assure la défense générale des intérêts bien entendu de ses membres et de leurs associés, ainsi que de l'économie générale.

La belle réunion des Raiffeisenistes du Valais romand

La *Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand* que préside avec dynamisme M. *Adrien Puippe*, droguiste à Sierre, tient chaque année de belles assemblées générales qui, par leur forte empreinte sociale et culturelle, tiennent bien compte des besoins particuliers du pays. Aussi ces réunions sont-elles toujours excessivement fréquentées.

La réunion du 19 mars à Sion s'est de nouveau déroulée dans la bonne tradition et, très bien organisée, elle a connu le succès habituel.

En guise de prélude a eu lieu un Office divin à l'Eglise St-Théodule. M. le chanoine Pont — fondateur des Caisses de Nendaz et de Troistorrens et ami sincère de notre cause — a prononcé un sermon de circonstance dans lequel il a souligné la valeur de l'influence spirituelle de la Caisse Raiffeisen sur la communauté rurale.

La réunion avait lieu dans la spacieuse salle du Grand Conseil, récemment inaugurée, où l'on peut admirer la magnifique fresque du peintre Biéler. 220 délégués prennent place dans les fauteuils qu'occupent ordinairement les membres du Parlement valaisan. A l'ex-

ception de 2 toutes les 59 Caisses fédérées sont représentées. Cette forte participation témoigne de l'intérêt et de l'enthousiasme des braves paysans et montagnards pour la cause. Ils sont accourus non seulement de la plaine du Rhône, mais encore de toutes les vallées latérales d'Anniviers, d'Hérens, de Bagne, d'Entremont, d'Illiez... Nombre d'entr'eux ont dû faire jusqu'à 3 heures et plus de marche car l'administration des postes vient justement de supprimer toutes les courses postales du dimanche...

Vers 10 h. 30, le président ouvre les débats en prononçant une avenante allocution de bienvenue. Il salue spécialement M. Heuberger, directeur de l'Union Raiffeisen suisse, M. Antoine Favre, conseiller national, M. de Werra, vice-président de la Ville de Sion, ainsi que les représentants de la presse.

Puis la parole est immédiatement donnée à M. le dir. Heuberger qui exprime tout d'abord la joie qu'il éprouve à se retrouver parmi les raiffeisenistes valaisans après un intervalle de 6 ans et qui transmet le salut de l'Union suisse. L'orateur souligne ensuite les réjouissants progrès réalisés en 1943 par les Caisses du Valais romand. *La somme globale des bilans accuse une augmentation record de 3,6 millions soit de 17,3 % et atteint ainsi 24,5 millions.* Le roulement de l'exercice écoulé a dépassé 47 millions. Des progrès non moins réjouissants ont été réalisés dans l'administration interne : service des intérêts et amortissement, perfectionnement technique, etc. Les résultats du Haut-Valais sont aussi à l'avenant. Les Caisses Raiffeisen sont aujourd'hui prospères partout et toutes en mesure de garantir aux paysans valaisans un crédit didactique, à des conditions normales en rapport avec le rendement des exploitations. Ces résultats démontrent que la population rurale valaisanne est absolument apte à gérer elle-même son épargne et son crédit donnant ainsi au village une précieuse indépendance financière. L'orateur proclame ensuite les résultats de l'ensemble du mouvement Raiffeiseniste suisse qui poursuit son ascension et qui affirme de plus en plus sa position dans notre économie nationale. Puis, aux applaudissements de l'assemblée, M. Heuberger rend un juste hommage à M. le président Puippe, qui, depuis plus de 20 ans, œuvre infatigablement et avec un dévouement exemplaire au développement et à la prospérité des Caisses Raiffeisen valaisannes.

La parole est donnée ensuite à M. le conseiller national Favre, professeur à l'Université de Fribourg, pour sa confé-

rence sur : *La défense de la famille.* On ne saurait naturellement résumer en quelques mots cette brillante plaidoirie. Protéger la famille c'est protéger l'Etat. Notre pays présente certains signes manifestes de décadence. La dénatalité en particulier est une plaie grave. 30 % des familles seulement ont plus de 3 enfants. Les statistiques des divorces et avortements permettent aussi de tristes constatations. La cause fondamentale de ce malheureux état de chose réside avant tout dans certaines fausses doctrines contraires aux préceptes du christianisme. Le conférencier revendique avec vigueur une meilleure protection générale de la famille. Il se déclare partisan de l'économie dirigée qui assure aux paysans un revenu équitable, à l'ouvrier un salaire vital. Des allocations familiales et des dégrèvements fiscaux doivent être accordés aux pères de famille. Si le Valais a suffisamment d'avocats et de notaires, ajoute M. Favre, il manque par contre de techniciens pour s'occuper des problèmes économiques. Et dans sa péroraison le conférencier fait appel à la fidélité aux bonnes traditions étiques du compagnard valaisan, bases d'un Etat robuste et sain.

Cette remarquable conférence est saluée par de vifs et prolongés applaudissements.

Les délégués se rendent ensuite à l'Hôtel de la Planta où ils font honneur à un excellent repas, agrémenté de chants par le Chœur des Petits Chanteurs sous la direction de M. Flechtner, directeur des Ecoles de Sion.

La séance de l'après-midi est réservée tout d'abord à la liquidation des affaires administratives. Le secrétaire M. Jacquod (Bramois) donne lecture d'un savoureux procès-verbal des assemblées d'instruction de 1943, puis M. Jean Marie Clerc (Monthey) présente les comptes du ménage de la Fédération qui soldent par un excédent de Fr. 2243,30. La cotisation de 1944 sera perçue comme précédemment à raison d'une taxe fixe de Fr. 5.— par Caisse plus 12 cts par mille francs de bilan. Sur proposition du Comité quelques dons sont octroyés, entre autre Fr. 100.— à la Croix rouge. Un subside de Fr. 30.— est accordé à chacune des 10 Caisses dont c'est le tour de participer au prochain congrès de l'Union. Le Comité est ensuite réélu par acclamation ; il se compose de M. A. Puippe, chanoine Roduit, Jacquod, Clerc, et Zufferey. M. Puippe président fait encore un intéressant rapport sur les constatations bonnes et mauvaises qu'il a faites en assistant aux assemblées générales d'une bonne partie des Caisses

locales ; il donne de judicieux conseils concernant la tenue de ces importantes réunions annuelles et invite les dirigeants à veiller jalousement au maintien dans les communautés rurales de la priorité du bien commun sur les intérêts individuels et égoïstes.

M. Destayes, vétérinaire cantonal, président de l'Association agricole du Valais remercie les Caisses de leur collaboration à l'amélioration des conditions d'existence de la classe paysanne et porte un toast chaleureux aux raiffeisenistes auxquels il donne le mot d'ordre : Travail — Epargne — Solidarité.

M. le dir. Heuberger remercie M. Favre de sa remarquable et actuelle conférence et annonce que l'Union envisage la constitution d'une Caisse d'allocation familiale dans le cadre du mouvement Raiffeisen. Il exprime également le vœu que le bon esprit raiffeiseniste de collaboration, d'ordre et de discipline inspire également les autres sociétés et corporations locales ; les Caisses Raiffeisen sont capables d'exercer sur ce plan de la rénovation de la vie rurale une influence des plus fécondes.

Enfin M. Roger Bonvin, directeur du Service social du Département de l'Intérieur prononça une brève conférence fort appréciée sur « *La situation sociale du Valais* ». Cet exposé complète d'heureuse façon celui de M. Favre. Le conférencier constate que les salaires payés à l'ouvrier valaisan ne permettent pas, dans la plupart des cas, de vivre convenablement. D'autre part, le sens de l'épargne est insuffisamment répandu chez les jeunes gens. Cela doit engager le corps enseignant ainsi que les Caisses Raiffeisen à bien remplir le rôle d'éducateur des masses populaires qui leur incombe tout particulièrement.

M. Vuadens (Vouvry) profite de la discussion pour signaler que les travaux de défrichement de la plaine du Rhône ont pour conséquence de faire passer aux mains de grosses entreprises un sol rare qui devrait rester la propriété du petit paysan.

Le « plat du jour » était copieux. Ce n'est que vers 16 h. 30 que le président peut clore cette belle assemblée réussie en tout point qui a démontré à quel point le mouvement allie l'esprit à la matière et se préoccupe du bien matériel et social de la population paysanne valaisanne. Les délégués chantent encore la prière patriotique, et s'apprêtent à regagner leur vallée, leur village, bien décidés à poursuivre avec une ardeur renouvelée l'œuvre raiffeiseniste en la rendant toujours plus prospère et féconde pour le peuple et le pays.

Dans les fédérations des cantons alémaniques

L'importante *Fédération des Caisses Raiffeisen thurgovienne* a tenu ses assemblées annuelles le 18 mars 1944 à Altnau. Toutes les Caisses étaient représentées par plus de 100 délégués. Après la liquidation des affaires administratives ordinaires l'assemblée a commémoré le 25^{me} anniversaire de la fondation de la Fédération et pris congé de son président *M. Reutlinger*, que le peuple thurgovien a appelé à siéger au Conseil d'Etat. Dans un rapport jubilaire substantiel le président a souligné le rôle toujours plus important que jouent les Caisses Raiffeisen dans l'économie agricole thurgovienne. Les Caisses fédérées sont au nombre de 44 avec 5100 sociétaires ; les dépôts confiés ont encore augmenté l'an dernier de 5,7 millions soit de 8,4 %, de sorte que la somme globale des bilans a atteint 74 millions de francs, avec 2,5 millions de réserves. 2 Caisses se sont encore constituées au début de 1944. M. le directeur Heuberger a apporté à la Fédération jubilaire les félicitations et les vœux de l'Union Raiffeisen suisse et M. Waser, syndic d'Altnau a salué les délégués au nom de la commune et de la prospère Caisse locale. Un dîner en commun a suivi, agrémenté par les productions d'un chœur de dames en costume national mais interrompu par les bombardements qui faisaient rage de l'autre côté du lac de Constance... ce contraste a fait apprécier l'immense privilège de paix dont jouit notre pays.

Le canton de Thurgovie, berceau du raiffeisenisme suisse possède déjà un faisceau de Caisses robustes et prospères, dont la capacité d'action bienfaisante va chaque année en s'accroissant pour le bien de la population et de toute l'économie cantonale.

* * *

Le canton d'Uri compte aujourd'hui 16 Caisses Raiffeisen qui sont également groupées en Fédération cantonale. Toutes les communes des régions alpines sont pourvues de Caisse qui rendent à la population d'incalculables services. Uri offre un terrain propice à l'épanouissement du mouvement Raiffeisen. La constante lutte en commun contre les éléments, la démocratie et l'autonomie séculaire affermissent tout naturellement chez les montagnards urais le sentiment de responsabilité et la volonté de l'effort personnel et collectif pour la défense de leurs intérêts individuels et de ceux de leurs communautés villageoises. La Caisse Raiffeisen

est pour eux en quelque sorte un prolongement des antiques corporations et des anciennes coutumes d'activité collectives.

La Fédération d'Uri a tenu son assemblée annuelle le 14 mars 1944 à Fluelen. Toutes les Caisses étaient représentées, à l'exception de Realp sur la Furka et Urnerboden sur le Klausen, dont les délégués se sont trouvés bloqués par la chute abondante de neige. Le président, M. Arnold, de Burglen, a proclamé les résultats du dernier exercice. Uri compte 16 Caisses Raiffeisen avec 927 sociétaires et 2978 épargnants. La somme globale des bilans a augmenté l'an dernier de 3,4 à 4,2 millions. Le chiffre d'affaires a été de près de 10 millions en 11.600 opérations. Dans un pays pauvre où le montagnard doit travailler durement pour assurer son existence, l'action bienfaisante des Caisses se mesure moins à l'importance de leurs moyens financiers qu'à la somme de leurs valeurs sociales, éducatrices et morales. Or le bilan moral de l'exercice est également des plus favorables.

Les Caisses sont bien gérées et toutes animées d'un excellent esprit. Les affaires administratives liquidées M. Bucheler, reviseur de l'Union suisse, a donné ensuite une conférence sur le thème : « Questions courantes d'administration et de contrôle ». Cet exposé a été suivi d'une vive et intéressante discussion.

Ces journées d'études économiques et sociales constituent toujours, pour les raiffeisenistes urais, un véritable événement. C'est une foire aux idées et aux directions dont les délégués ne manquent pas de faire leur profit pour le perfectionnement et le développement constant des petites « banques » villageoises dont ils assument la gérance avec un haut sentiment de responsabilité.

Nouvelles des Caisses affiliées

SATIGNY (Genève).

Depuis 10 ans environ, M. le conseiller d'Etat Anken préside avec distinction aux destinées de l'agriculture genevoise, comme chef du Département de l'agriculture. Adeptes fervents de notre mouvement raiffeiseniste, il use de son influence et saisit toute occasion pour recommander aux communes rurales l'institution des Caisses Raiffeisen dans lesquelles il voit un moyen efficace d'améliorer les conditions d'existence et d'indépendance des travailleurs de la terre. C'est aussi grâce à ses efforts que le nombre des Caisses genevoises a augmenté depuis 1932 de 13 à 31 et que bientôt toutes les 40 communes rurales du canton seront dotées d'une Caisse locale d'aide mutuelle.

La Caisse Raiffeisen de l'important villa-

ge de *Satigny*, commune d'origine de M. Anken, au cœur du beau vignoble du Mandement, a été créée en 1934, sous les auspices du Chef du Département et avec son assistance personnelle à l'assemblée de fondation. Après en avoir été les principaux fondateurs, MM. Charles Lambercy, Robert Heidegger et Henri Schlaeppli sont restés pendant 10 ans les animateurs et dirigeants dévoués de l'œuvre. La Caisse s'est développée d'emblée d'une manière très réjouissante. Elle compte actuellement 94 sociétaires. Son chiffre d'affaires a dépassé 4 millions de francs en 1943 et le montant des capitaux confiés arrive à près d'un million.

M. Lambercy a encore mis tout son cœur et toutes ses grandes capacités au service de la Caisse, dont il a été dès le début le président compétent et énergique ; aussi son décès, en 1943, a-t-il éprouvé la famille raiffeiseniste de Satigny comme le départ douloureux d'un père. M. Lambercy a trouvé un successeur de rang en la personne de M. Ami Bonnet qui, de vice-président a avancé à la présidence. — La Caisse Raiffeisen de Satigny ne serait pas non plus ce qu'elle est aujourd'hui sans son zélé secrétaire, M. Heidegger, un homme qui s'est toujours dépensé sans compter pour les associations et pour le bien de ses concitoyens. Pour compléter la constellation heureuse, ces 2 chefs ont trouvé en la personne de M. Schlaeppli, instituteur retraité, un caissier qui a toujours consciencieusement exécuté les décisions prises, contribuant utilement aux résultats obtenus par sa loyale et discrète collaboration.

En coopération toujours étroite avec l'Union suisse, la Caisse de Satigny a affirmé sa capacité d'action ; jouissant de la confiance générale elle est devenue ainsi un facteur important de la vie économique et sociale de la Commune. — L'Assemblée générale du 17 février 1944 a marqué dignement la clôture de la première décennie d'activité. M. Bonnet a présidé cette réunion pleinement réussie, avec distinction et entrain. Les rapports très substantiels des présidents des 2 Conseils et du caissier ont mis en relief les avantages d'une telle institution d'épargne et de crédit. Le reviseur de l'Union, M. Bucheler, s'est fait un plaisir d'assister à la réunion pour témoigner aux dirigeants et aux membres de la Caisse la sympathie de l'Union suisse et leur exprimer les meilleurs vœux de prospérité future.

-ch-

CHOULEX (Genève).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 2 mars dernier.

Le président, M. Joseph Rivollet, salue avec satisfaction la présence de la presque unanimité des sociétaires. Ces derniers avaient reçu, en même temps que la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée, un exemplaire multicopié des comptes et bilan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est adopté sans observation, le président du Comité de direction et le caissier présentent leurs rapports. La Caisse a traité 554 opérations donnant un mouvement général de fr. 1,4 million. Le bilan se monte à fr. 145.976,95 et le bénéfice à fr. 819,70, après paiement d'un intérêt de 3 % net aux parts sociales. Le fonds de réserve est ainsi porté à fr. 3288,70.

La Caisse a financé les travaux d'amélioration foncière entrepris dans la commune et a pu placer ainsi ses disponibilités. Monsieur le *curé Tissot*, au nom du Conseil de surveillance, propose d'adopter les comptes et bilan. Après l'acceptation de ces rapports, l'assemblée confirme dans leurs fonctions les membres sortants des deux Comités, ainsi que leurs présidents et le caissier. Un nouveau membre est élu au Comité en la personne de M. Paul Milleret.

L'assemblée écoute ensuite une conférence donnée par Monsieur *Albert Larderez* sur le plan Zipfel, destiné à combattre le chômage qui menace notre pays. Ce plan prévoit la construction de routes, d'usines électriques, la rénovation de notre équipement national et du matériel de nos chemins de fer, travaux de défense nationale, etc. L'agriculture n'est pas oubliée, un nombre imposant de millions étant prévus pour des travaux d'améliorations foncières.

Après avoir remercié le conférencier, le président lève la séance en exhortant chacun à utiliser toujours davantage notre Caisse locale, à lui procurer de nouveaux membres et de nouveaux dépôts, et à s'intéresser de plus en plus aux questions d'organisation agricole.

Auparavant, le caissier avait exposé les grandes lignes de l'impôt anticipé.

DONNELOYE (Vaud).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 4 mars à 20 h. sous la présidence de M. *Louis Ferrot*. 88 sociétaires sur 130 étaient présents. Les rapports présentés par les Comités et le caissier relèvent l'activité toujours croissante enregistrée pendant ce 29^{me} exercice.

Le roulement se monte à Fr. 2,2 millions en 2000 opérations. La somme du bilan a augmenté de Fr. 209.500.— atteignant ainsi Fr. 1.605.494,50. Un modeste bénéfice de Fr. 3654,80 a été réalisé, portant le fonds de réserve à Fr. 72.628,70.

Les nominations statutaires ont donné lieu aux élections suivantes :

Au Comité de direction : M. Paul Gottraux.

Au Conseil de surveillance : MM. Robert Pahud, président, Robert Vuagniaux et Robert Cornu.

Le Comité de direction a *décidé d'abonner tous les membres* au « *Messenger Raiffeisen* » aux frais de la Caisse.

Au seuil de sa 30^{me} année d'existence, notre Caisse, fortement attachée aux principes qui sont à la base de nos institutions et consciente de son rôle éducateur, envisage l'avenir avec confiance, assurée de l'appui de ses membres et de la population tout entière. F. B.

LE SEPEY (Vaud).

La Caisse de crédit mutuel du Sépey a tenu son assemblée générale le 4 mars, sous la présidence de M. *Alois Oguey*, juge de paix.

Des intéressants rapports présentés par MM. A. Oguey, président du Comité de direction et J. Oguey-Chablaix, président du Conseil de surveillance et de l'exposé fait par le caissier M. H. Tenthorey, il ressort que notre institution locale d'épargne et de crédit continue à se développer d'une façon réjouissante et rend de précieux services à notre population.

La somme du bilan a augmenté de Fr. 183.900.— depuis l'année précédente et a atteint Fr. 1.191.680.— Le mouvement d'affaires a été de Fr. 2,6 millions en 2393 opérations, en augmentation de Fr. 458.000.— sur celui de l'année dernière. Il y a eu une augmentation sensible sur tous les dépôts et spécialement sur les dépôts en Caisse d'épargne. Le nombre des livrets est actuellement de 405, avec un capital de Fr. 569.400.

Les prêts hypothécaires ont également augmenté et se montent à Fr. 415.000.—. Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 8059.—; il est versé aux réserves, qui se montent à Fr. 40.277.—.

Les comptes et le bilan sont approuvés avec remerciements aux organes responsables.

Passant au renouvellement partiel des membres des Comités, l'assemblée a confirmé M. Gustave Borlat comme membre du Comité de direction et désigné M. Paul Morier comme membre du dit Comité en remplacement de M. Alexis Marlétaz, décédé, qui en avait fait partie pendant 20 ans.

MM. Jean Tille et Ami Dupertuis sont confirmés comme membres du Conseil de surveillance.

M. Henri Tenthorey est confirmé dans ses fonctions de caissier.

Le caissier a fait ensuite un exposé sur « *l'impôt anticipé* », son application et son imputation. H. T.

SALVAN (Valais).

La salle paroissiale de Salvan accueillait, dimanche 27 février, pour leur 10^{me} réunion annuelle, les membres de la Caisse.

Honorée de la présence du Rd curé de la paroisse et du chanoine Gross de l'Abbaye de St-Maurice, cette réunion fut suivie par la quasi totalité des membres — les victimes de dame grippe, seules, manquaient — En outre de nombreux sympathisants suivirent les délibérations.

Sous la compétente présidence de M. *Frachebourg*, instituteur, président du Conseil de direction, un ordre du jour, très chargé, fut rapidement liquidé. Le rapport présidentiel souligna le constant et sûr développement de notre Caisse de crédit mutuel qui, avec sa 11^{me} année, compte près de 80 membres. C'est dire combien sont appréciés les services que cette institution d'entraide est appelée à rendre à la collectivité.

Il appartenait à M. *Coquoz Frédéric*, l'énergique président du Conseil de surveillance, de renseigner l'auditoire sur la manière prudente et sûre avec laquelle les organes responsables gèrent la Caisse de crédit mutuel.

Le dévoué caissier commente les comptes. Avec compétence, il permet à chacun de se familiariser avec le langage abstrait mais précis des chiffres. Le bilan atteint la somme de Fr. 173.241.— avec un roulement pour l'année de Fr. 215.000.—. Malgré des taux débiteurs excessivement avantageux, l'exercice 43 boucle avec un bénéfice normal, bénéfice entièrement versé au fonds de réserve. Ce dernier dépasse les 3000 fr. : c'est dire la bonne marche de la Caisse. Aussi, est-ce à l'unanimité que les comptes et le bilan sont adoptés.

Toujours sur la brèche, M. *Marc Jacquier*, caissier, aborde la question de *l'impôt anticipé*. Très documenté, cet exposé fut suivi avec attention.

Confirmés dans leurs fonctions, les divers membres des Comités, dont le mandat est expiré, acceptent leur réélection. Seul le caissier refuse de fonctionner, si l'assemblée maintient l'augmentation de traitement — pourtant méritée — qu'un membre avait proposée. Ce geste désintéressé est trop éloquent pour ne pas être signalé.

Belle et bonne journée pour l'œuvre raiffeiseniste où l'esprit chrétien et l'entraide ne sont pas que de vains mots, mais des actes. M.

BOECOURT (Jura bernois).

Ce modeste village du haut de la vallée de Delémont a l'heureux privilège de posséder sa petite banque locale depuis 21 ans déjà. Assis en plein soleil au pied de la colline qui forme un des contreforts du Plateau des Franches-Montagnes, il est le point de départ de l'importante route de 4 km. qui grimpe au col des Rangiers où se dresse « *La Sentinelle* » qui rappelle l'occupation des frontières de 1914-1918.

La commune de Boécourt qui groupe les deux hameaux de Séprais et de Montavon compte environ 650 habitants qui s'occupent exclusivement de l'agriculture. Le sol, en partie pierreux sur les pentes ou marécageux dans la plaine, est assez avare de ses bienfaits ; mais le paysan est né sur cette terre, il la connaît et sait, par son courage et sa ténacité en tirer tout le profit possible. Ceux que cette terre ne peut nourrir, quelques bonnes dizaines de jeunes ouvriers, s'en vont chaque jour œuvrer à la fabrique du village voisin ou de la ville. Mais tous, par le domaine paternel, gardent une profonde attache à la vie du village et profitent de la première occasion venue pour acquérir le petit lopin de terre qu'ils rêvent et qu'ils convoitent.

L'on peut aisément se représenter les éminents services que la Caisse Raiffeisen peut offrir à cette modeste population de paysans.

Lors de son assemblée générale du 20 février, ses dirigeants ont pu, par des chiffres, en montrer la marche toujours ascendante. Leurs rapports circonstanciés ont fait état des progrès réalisés dans tous les postes de la comptabilité : chiffre du bilan Fr. 251.764,— (+ Fr. 30.000.—), mouvement d'affaires Fr. 408.377.—.

Depuis le départ de son ancien caissier qui est entré au service de l'Office de révision de l'Union, la Caisse était gérée provisoirement par M. *Xavier Stékoffer*, le sympathique secrétaire communal. Ayant rempli ses fonctions avec tact et compétence, il est acclamé définitivement à son poste. Avec l'actif président, M. *Jules Rossé*, et les membres des deux Conseils bien dévoués à la cause, la Caisse Raiffeisen de Boécourt continuera son œuvre morale et sociale pour le bien de tous. Fx.

Coopérative de cautionnement de l'Union

*Séance de l'Administration
du 8 février 1944.*

1. Le gérant présente un rapport circonstancié sur l'activité déployée durant l'exercice écoulé. Il appert de cet exposé que 103 demandes portant sur un montant global de cautionnement de

Fr. 476.413.— ont été encore présentées en 1943. La plupart de ces requêtes ont pu être prises en considération.

2. Les comptes annuels bouclent par un excédent de Fr. 8786,77. Si les frais d'administration sont très modestes les charges fiscales sont par contre très lourdes pour une semblable institution d'utilité publique. Il sera proposé à l'assemblée de verser Fr. 5000 comme premier apport au fonds de réserve et de reporter le solde de Fr. 3786,77 à compte nouveau.

3. Le capital social se monte à Fr. 558.100.— Fr. 250.000.— ont été souscrits par l'Union, Fr. 291.500.— par 344 Caisses affiliées et Fr. 16.600.— par 61 preneurs de cautionnement.

4. L'assemblée générale est prévue pour le mois de mai, dans le cadre du congrès annuel de l'Union.

5. Il ressort de la discussion générale que notre Coopérative de cautionnement a déjà rendu d'importants services et qu'elle répond à un véritable besoin. Elle ne parviendra toutefois jamais à remplacer entièrement le cautionnement personnel qui restera toujours un important instrument de crédit personnel de la population rurale. C'est pourquoi il faudra absolument atténuer les prescriptions tracassières et onéreuses du nouveau droit de cautionnement.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 24 mars 1944.

1. Les conditions d'adhésion ayant toutes été remplies les Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

Fideris et Tavetsch (Grisons) ;

Soubey (Jura bernois) ;

Couvet (Neuchâtel) ;

Wagenhausen et Kaltenbach (Thurgovie) ;

Oetwil (Zurich).

Ces 7 nouvelles recrues portent à 760 le nombre actuel des Caisses affiliées.

2. Après étude approfondie l'approbation définitive est donnée à des crédits à 10 Caisses affiliées, portant sur un montant global de Fr. 594.000.—. Ces crédits serviront principalement à financer des travaux d'améliorations foncières.

3. La Direction de la Caisse centrale soumet le *bilan mensuel au 29 février 1944*. Ensuite de l'afflux persistant de capitaux des Caisses affiliées le bilan de la Caisse centrale a de nouveau augmenté de 9,3 millions depuis le 31 dé-

cembre pour atteindre ainsi *173,4 millions de francs*.

4. Les Caisses affiliées ayant en général cette année montré beaucoup de diligence dans la remise de leurs comptes annuels le Bureau central a pu dresser promptement le tableau statistique des bilans et comptes de profits et pertes des Caisses affiliées au 31 décembre 1943. De ce fait, la Direction de l'Office de revision est déjà à même de proclamer les résultats du dernier exercice et de renseigner le Conseil sur les progrès réalisés.

La somme globale des bilans des 753 Caisses affiliées accuse pour 1943 une augmentation record de 59,3 millions et atteint ainsi 599,8 millions de francs. Le mouvement d'affaires s'est élevé à 1 milliard 219 millions (1029 millions l'année précédente). Le bénéfice net global a été de Fr. 1,68 million, portant les réserves à Fr. 21,77 millions.

5. Le Conseil prend connaissance du *rapport de la S. A. Fiduciaire et revision REVISA* sur le contrôle principal des comptes et bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1943. Le Conseil prend acte avec satisfaction du résultat favorable de cette expertise professionnelle de l'instance officielle de revision conformément à la loi sur les banques.

6. Le *congrès de l'Union* est définitivement fixé aux 14 et 15 mai prochain, à *Montreux*. L'ordre du jour est arrêté dans ses grandes lignes.

7. Pour repourvoir le siège qui devient vacant au Conseil d'administration ensuite de la démission de M. A. Golay (Molondin-Vaud) le Conseil décide de proposer à l'assemblée la candidature de M. Alfred Rubattel, président de la Fédération laitière de Vaud-Fribourg, président du Conseil de surveillance de la Caisse de Villarzel et vice-président de la Fédération Raiffeisen vaudoise.

8. La question de l'organisation d'une *Caisse d'allocations familiales* dans le cadre de l'Union est soumise à une nouvelle discussion. Il est décidé de faire des propositions à ce sujet à la prochaine assemblée des délégués.

9. Le Conseil prend connaissance de l'opposition formulée par une Caisse affiliée à la transformation en Caisse Raiffeisen d'une ancienne Caisse d'épargne locale qui existait jusqu'ici dans un village avoisinant faisant partie de son rayon d'activité. Il déplore tout conflit de cette nature et se réserve d'agir toujours en semblables cas conformément à l'intérêt bien entendu du village qui

aspire à avoir sa propre Caisse Raiffeisen.

10. Le Conseil adresse ses félicitations à *M. Albert Krucker*, reviseur, à l'occasion de son jubilé de 25 ans d'activité à l'Union et lui exprime ses remerciements pour les fidèles services rendus.

CORRESPONDANCE

M. J. T. à S.

A propos de l'impôt anticipé. — C'est très volontiers que nous publierons à nouveau très brièvement, dans un prochain numéro du «*Messenger*», les principes fondamentaux de la nouvelle imposition, en précisant la procédure pour obtenir l'imputation ou le remboursement de l'impôt de 15 % prélevé à la source. Nous n'ignorons pas que des légendes de toute sorte circulent un peu partout au sujet de la nouvelle imposition, que le public a la tendance à considérer comme un prélèvement sur la fortune et enlevant aux épargnants le quart du capital des titres et dépôts qu'ils possèdent. Les caissiers et les dirigeants de nos Caisses doivent se faire un devoir moral et patriotique de détruire ces légendes absurdes qui ne reposent sur aucun fondement et de bien renseigner les déposants et le public sur les principes de la nouvelle imposition. Ils pourront le faire aisément en se basant sur les données de la brochure «*L'impôt anticipé*» qui a été remise à chaque Caisse au début de l'année.

M. B. à M.

Refus d'acceptation de remboursement de dettes hypothécaires. — Nous déplorons avec vous que la *Caisse hypothécaire du canton de Berne*, se basant sur une loi surannée qu'elle exploite dans son intérêt au détriment de celui de son client, puisse aller jusqu'à refuser aux communes et à ses débiteurs particuliers le remboursement de leurs dettes lorsque le paiement n'intervient pas intégralement au moyen des propres deniers du client. Cette question mérite en effet d'être étudiée à fond et éventuellement portée devant les assemblées plénières des deux Fédérations du canton.

Nous avons reçu également des protestations du canton du Valais, où la *Banque cantonale valaisanne* aurait aussi refusé purement et simplement d'accepter la dénonciation de prêts hypothécaires. Nous avons vraiment quelque peine à croire qu'un établissement officiel puisse aller, contrairement aux usages bancaires, jusqu'à déposer le débiteur du droit de rembourser ou transférer sa dette, surtout lorsque ce débiteur voit un avantage économique manifester à le faire.

NOTE DE LA REDACTION

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro quelques comptes rendus de Caisses affiliées. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.